

Programme opérationnel « Compétitivité régionale et Emploi »

Priorités liées à l'amélioration de systèmes à priorité visant la promotion et le mainstreaming de l'égalité des chances

Projet « Une ardeur d'enfance pour toutes et tous »
Code X0055700



PV de la réunion du 26 août 2008, IDELux, Arlon

Ordre du jour :

Répartition de l'enveloppe FSE entre les partenaires, modalités de dépense du subsidé FSE et rédaction des fiches-projets 2008

Contacts :

ASBL Promemploi

Jean-Marie DEVOS, Président

Tél. : 061 /61.31.25 . E-mail : jean.marie.devos@skynet.be

Sylvie LEFEBVRE, Chef de projet

Tél. : 063/24.25.22 . GSM : 0475/36.41.43 . E-mail : sylvie.lefebvre@promemploi.be

Rue des Déportés, 140

B . 6700 ARLON

Site internet : www.promemploi.be

Fax : 063/24.25.29

Présent-e-s :

Florence PIRARD	Conseillère pédagogique, ONE Luxembourg
Jean-Paul DONDELINGER	Bourgmestre, Aubange
Pierre CLINQUART	Echevin, Aubange
Françoise WIRTGEN	Echevine, Fauvillers
Marie-Claire FRANCOIS	Echevine, Paliseul
Christophe MOUZON	Président, CPAS Libramont,
Nancy JEROUVILLE	CPAS Libramont
Valérie BECHOUX	CPAS Libramont
Anne BAUVAL	Coordinatrice ATL, Léglise
Nathalie HEYARD	Coordinatrice ATL, Aubange
Anne-Sophie CALAY	Coordinatrice ATL, Vaux-sur-Sûre
Odette PEETERS	Responsable Les puits Potes, Manhay,
Joëlle FOULON	Responsable ASBL Enfants en Marche, M-E-F,
Bénédicte BRIEL	Coordinatrice ATL Promemploi/Chiny
Jocelyne COUSET	Agent provincial/Chargée de mission Promemploi
Béatrice GRIMONSTER	Agent provincial/Chargée de mission Promemploi
Sylvie Lefebvre	Chef de projet, Promemploi
Jean-Marie DEVOS	Président, Promemploi

La réunion est présidée par Jean-Marie DEVOS, Président de Promemploi.

1. Accueil, tour de table de présentation et approbation du PV de la réunion du 29 juillet 2008

Le PV est approuvé à l'unanimité des personnes présentes

2. Introduction à la réunion, par Sylvie LEFEBVRE

Voir aussi montage Power Point en annexe.

Le cadre de travail que nous ont fixé les Autorités de gestion :

"Seules les activités d'accueil des enfants de moins de 3 ans sont éligibles. L'agrément couvre une période de 39 mois d'activités allant du 1er janvier 2008 au 31 mars 2011."

Les Communes/CPAS/Milieus d'accueil qui nous ont confirmé leur participation au projet :

- É ***Enfants en Marche***
- É ***Fauvillers***
- É ***Libramont***
- É ***Paliseul***
- É ***Saint-Léger***
- É ***Vaux-sur-Sûre***

- É **Léglise**
- É **Chiny**
- É **Les petits Potes**

Pas de nouvelles de :

- É **Musson (mais Nathalie HEYARD, Echevine, est présente aujourd'hui)**
- É **Virton (à appeler d'urgence)**

Se sont retirés du projet :

- É **Etalle (projets 3-12 ans)**
- É **Meix-Devant-Virton (projets 3-12 ans)**

Données importantes confirmées par l'Agence FSE :

- É **Les dépenses d'investissement de petit matériel (matelas, lits, etc.) sont éligibles pour les structures de garde d'enfants et doivent respecter les règles d'amortissement**
- É **Le public cible concerné est constitué des demandeurs d'emploi et des travailleurs occupés**

Modalités de partage de l'enveloppe FSE :

- É **Enveloppe disponible = 373.661,7 Ö**
- É **73.661,7 Ö sont réservés à Promemploi pour assurer la gestion du partenariat/projet (réunion du 29/07/08)**
- É **300.000,00 Ö sont à partager entre les projets éligibles (réunion du 29/07/08)**

3. Analyse de la situation, par Sylvie LEFEBVRE

Sur base des premières fiches rentrées, des questions et réactions des uns et des autres :

Certaines difficultés apparaissent, causées par :

- É Les timings différents des projets constitutifs du portefeuille . le décalage entre ces timings et celui qui nous est imposé par les Autorités de gestion, comportant un effet rétroactif possible au 1er janvier 2008. Cette possibilité de dépenses FSE en 2008 sera perdue pour la plupart des projets si nous gardons comme date de démarrage la date des fiches de 2007 (la plupart des projets avaient renoncé à débiter en 2008 car trop d'incertitudes, tout en étant intéressés par cette perspective)
- É Sur base des fiches de 2007, les projets portent sur de l'investissement, du fonctionnement ou un mix des 2 :
Investissements uniquement :
 - Chiny
 - Saint-Léger

Fonctionnement uniquement :

- Paliseul
- Les pôles Potes (inv.500)
- Enfants en Marche

Mixte

- Aubange
- Fauvillers
- Léglise
- Libramont
- Musson
- Vaux-sur-Sûre
- Virton

Peut-être serait-il pertinent de laisser chacun opter aujourd'hui pour le type de dépense qui lui convient le mieux.

Le tableau annexé explore différents scénarii de METHODE DE CALCUL DE REPARTITION DE L'ENVELOPPE FSE. La base de calcul = les fiches de 2007.

- La colonne A = les partenaires dont les projets sont éligibles
- La colonne B = ce qu'ils avaient demandé au FSE **pour le projet éligible uniquement**
- La colonne C = un premier calcul de l'enveloppe FSE dans lequel les **investissements demandés sont pris à 100% et le fonctionnement proratisé** en fonction du temps de vie possible du projet (n'est pris en considération que le temps qui cadre avec le timing fixé par les Autorités de gestion). On voit qu'on est encore trop haut puisqu'il y en a ainsi pour 643.827 ". Cette méthode de calcul privilégie les projets « investissements »
- La colonne D = une réduction de la 3^{ème} colonne afin de rentrer dans l'enveloppe des 300.000 "
- La colonne E = un second calcul de l'enveloppe FSE dans lequel les **investissements¹ et le fonctionnement demandés sont proratisés** en fonction du temps de vie possible du projet. On voit qu'on est encore trop haut puisqu'il y en a ainsi pour 438.419 ". Cette méthode de calcul met sur pied d'égalité les projets « investissements », les projets « fonctionnement » et les projets mixtes
- La colonne F = une réduction de la 5^{ème} colonne afin de rentrer dans l'enveloppe des 300.000 "
- La colonne G répartit l'enveloppe par une simple division de 300.000 " par 12
- La colonne H adopte la méthode utilisée dans notre précédent projet européen (65% de l'enveloppe sont divisés en 12 parts identiques, constituant la part fixe de la subvention FSE attribuée aux partenaires ; les 35% restants sont répartis proportionnellement au nombre d'enfants de 0 à 12 ans domiciliés dans la commune, constituant ainsi la part variable de la subvention FSE attribuée aux partenaires)
- La colonne I envisageait une répartition sur base du nombre de places d'accueil du milieu d'accueil concerné par le projet, mais n'a pu être finalisée faute de confirmations complètes sur ce point

¹ Même si on peut discuter de la pertinence de proratiser des investissements en fonction d'une période d'éligibilité

Ces simulations sont présentées dans le but de choisir une méthode de calcul qui soit la plus équitable possible. On peut en outre décider de laisser plus de liberté aux partenaires quant à l'utilisation de la somme qui sera ainsi fixée (ex : décider que malgré ce qui est écrit dans la fiche de 2007, chacun démarre et clôture son projet quand il peut ou veut, et ceci afin de profiter au maximum de la période de 39 mois définie par les Autorités de gestion, ou que chacun effectue au choix des dépenses d'investissement ou de fonctionnement, puisque les 2 sont éligibles).

4. Tour de table de récolte des réactions et avis de chacun-e, décisions

Après de longues discussions, explications et même 2 votes, il est décidé ce qui suit :

Colonne A	Colonne F
Partenaires	FSE Inv. + fonct. ajustés à la période de départ x 68,4%
Coordination	
Promemploi	73.662
Total Coordination	73.662
Projets structurants	
Aubange	36.643
Chiny	23.085
Fauvillers	16.416
Léglise	12.705
Libramont	46.170
Musson	18.056
Paliseul	17.100
Saint-Léger	15.390
Vaux-sur-Sûre	37.376
Virton	27.788
Enfants en Marche	17.844
Les Pôits Potes	31.307
Total projets structurants	299.879
TOTAL PORTEFEUILLE	373.540

C'est donc bien la fiche de 2007 qui sert de base de calcul. Le timing décrit dans cette fiche a été confronté au timing défini par les Autorités de gestion et l'enveloppe demandée (investissements + fonctionnement) réduite en conséquence. Hélas, la plupart des projets ont beaucoup souffert dans cette opération. Ensuite, chaque montant a encore dû être réduit de 31,6 % pour arriver à 300.000 " .

Les montants accordés à chacun étant fixés, reste à décider des modalités de dépense de ces montants. On s'accorde sur ce qui suit :

Chacun est libre de démarrer/clôturer son projet n'importe quand dans l'intervalle Janvier 2008-Mars 2011.
Chacun est libre deopter pour des dépenses d'investissement, de fonctionnement ou pour un mix des 2.

5. Suites à réserver à la réunion

A FAIRE :

Pour les partenaires ayant des projets éligibles	Pour le 3 septembre 2008	Compléter la fiche de confirmation et de précision du projet et la renvoyer à Promemploi (version électronique ci-jointe)
Pour les partenaires souhaitant se retirer définitivement du projet	Pour le 4 septembre 2008	Réutiliser le talon réponse de la réunion du 29 juillet 2008, cocher la troisième case, dater, signer et renvoyer à Promemploi
Pour les partenaires souhaitant déposer un nouveau projet dans le second appel	Au plus tôt	Se déclarer à Promemploi et utiliser la fiche susmentionnée pour préparer le dossier de candidature. Nous nous réunirons après le 5 septembre 2008 pour y travailler
Pour Promemploi	Pour le 5 septembre 2008	Synthétiser les fiches et encoder le projet définitif sur le site Internet de l'Agence FSE

Aucune date de réunion n'a été fixée. Promemploi prendra l'initiative de réunir les partenaires dès que nécessaire.

PV rédigé par Sylvie LEFEBVRE, Promemploi